

Extrait de l'ouvrage :
Droit international pénal
d'Olivier de Frouville

EAN : 978-2-233-00640-0
éditions A.Pedone 2012

CHAPITRE 1

L'APPLICATION DU PRINCIPE DE LÉGALITÉ EN DROIT INTERNATIONAL

Bibliographie. — M. Boot, *Genocide, Crimes against humanity, War Crimes : Nullum Crimen Sine Lege and the Subject Matter Jurisdiction of the International Criminal Court*, Oxford, Intersentia, School of Human Rights Research Series, 2002, xlix-708 p. ; P. Manzini, « Le rôle du principe de la légalité dans la détermination des sources du droit international pénal » in M. Delmas-Marty, E. Fronza, E. Lambert-Abdelgawad (dir.), *Les sources du droit international pénal*, Paris, Société de Législation comparée, 2004, pp. 261-267.

Nous allons d'abord identifier le principe de légalité en général (Section 1), avant d'examiner les difficultés de transposition de ce principe en droit international public (Section 2).

SECTION 1

LA SIGNIFICATION DU PRINCIPE DE LÉGALITÉ

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info